



## **Déclaration préalable de la CGT Education 91 CHSCT-D du 10 novembre 2016**

Soucieuses de représenter au mieux nos collègues, nous recueillons avant chaque comité les informations concernant l'hygiène, la sécurité, et les conditions de travail dans leurs établissements. De plus en plus de messages nous parviennent. On peut certes s'en féliciter car il est le signe que le CHSCT-D est de plus en plus visible et identifié, mais c'est aussi le signe du désarroi des équipes dont les conditions de travail difficiles ne sont pas prises en compte dans les instances locales.

Sans faire d'inventaire à la Prévert, les thématiques revenant le plus fréquemment sont :

- Les travaux :

Ainsi à l'école élémentaire Pasteur de Chilly Mazarin, les travaux de rénovation de façade prévus cet été, n'ont débuté qu'à la Toussaint, occasionnant bruit et incertitudes concernant la sécurité. Bien qu'ayant posé la question en conseil d'école le 13 octobre dernier, aucune réponse sur la durée des travaux ne leur a été fournie.

Les collègues du collège Chantemerle de Corbeil-Essonnes, quant à eux, déplorent leurs conditions de travail (28 élèves dans des préfabriqués prévus pour 20) d'autant que les travaux sont prévus pour durer encore deux ans.

Au lycée Doisneau de Corbeil-Essonnes, les travaux engendrent nuisances sonores et problèmes de sécurité et réponses méprisantes du responsable de chantier.

Au regard du travail mené par le CHSCT-D autour de cette question de la communication auprès des personnels, notamment lors de travaux, nous ne pouvons que déplorer que les recommandations de celui-ci ne soient pas suffisamment mises en œuvre.

- Les exercices de sécurité (PPMS) :

A l'école Jean Jaurès d'Athis-Mons, les collègues déplorent entre autres des directives institutionnelles insuffisamment précises et inadaptées aux différents publics, l'absence de soutien des professionnels de sécurité. Problématiques que nous retrouvons dans de nombreux établissements, du premier comme du second degré. Là encore, nous constatons que les préconisations du CHSCT-D ne sont pas connues de l'ensemble des collègues.

- Les conditions de travail :

Nous avons été fortement interpellées, les cas concrets seraient trop nombreux, sur la question des temps partiels de droit non complétés, ce qui revient pour les collègues à effectuer 100% du travail demandé sur une quotité diminuée.

Cette réalité touche des catégories diverses de personnels (administratifs, CPE, membres de RASED...)

Il semblerait pertinent que le CHSCT-D ait une vision globale du nombre de personnels impactés par ces conditions dégradées, d'autant plus quand, à ces questions de quotités de services s'ajoutent des problématiques d'aménagement de postes liés à un handicap de l'agent.

Enfin, nous ne pouvons que nous associer à la colère de nos collègues qui nous ont interpellés suite à la lecture du rapport 2016 du CAPES de lettres :

« La proportion des garçons au CAPES de lettres s'améliore significativement, ce qui est un symptôme d'attractivité nouvelle pour le métier de professeur de Lettres. Enseigner les Lettres n'est pas une spécificité féminine et nos élèves ont besoin de l'expérimenter au quotidien. Ils y gagneront incontestablement, les garçons entre autres, et la présence accrue d'hommes pour enseigner les Lettres contribuera à affiner l'image parfois dégradée qu'ils ont de la discipline. »

Si la mixité est en effet un gage de diminution des discriminations, les propos tenus lors de ce jury, sont malheureusement une preuve de plus, du sexisme ordinaire que vivent de trop nombreuses collègues au quotidien.

Alors que les campagnes d'égalité professionnelle se multiplient, que la parité est sujet de toutes les attentions, de tels propos sont pour le moins inacceptables et nécessiteraient, c'est en tout cas notre souhait le plus vif, d'être condamnés par les plus hautes autorités de notre administration.